Procès- verbal du conseil municipal du Mardi 05 Mars 2024

Début de séance : 20h05

Membres présents :
Le Maire, Jean- Luc GIRARD, Jérémie LEMOINE, Virginie GUILLET, Emeline PAMBOURG, Christelle REVEILLERE, Stéphane FROGER et Kévin PERCEVAULT.

Absents :
Aymeric PERRIN DE BOISLAVILLE, Clovis SOULARD

Kévin PERCEVAULT est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire, Jean- Luc GIRARD précise que Mme Christine DEROUINEAU aura du retard et arrivera en cours de séance.

Approbation du procès- verbal du conseil municipal du 13/02/2024 :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, approuve le procès- verbal du conseil municipal du 13/02/2024.

1ERE PARTIE : SUJETS DONNANT LIEU A DECISION

1- **Protection sociale complémentaire- Convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance** agent

M. le Maire indique que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1er janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1er janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion du Maine-et-Loire a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre performante et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1er janvier 2025, puis en santé, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

- **Donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire**, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale.
- **Donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

2- Demandes de subvention : organismes divers (TACT, ADMR, écoles…) :

M. le Maire présente aux membres du conseil, en les nommant, les différents organismes qui ont déposés soit par courrier, soit par mail, une demande de subvention auprès de la mairie de Dénezé-sous-Doué :

-Ecoles privés de Doué-en- Anjou (Ecole du Sacré Cœur, Collège Saint- Joseph)

-Transport Solidaire (TACT)

-ADMR (il est précisé que cette demande est mise en attente en raison de documents manquants)

-ADAPEI 49

-AFM TELETHON

-SOS FAMILLE EMMAUS

-FRANCE ALZHEIMER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents, décide d'attribuer une subvention au Transport Solidaire (TACT) pour un montant de 150 euros.

Arrivée de Mme Christine DEROUINEAU à 20h13

2EME PARTIE : SUJETS DONNANT LIEU A INFORMATION ET/OU DEBAT

1) Divers :

a) Réunion du SIVS :

Le SIVS, comme la commune de Dénezé-sous-Doué, est dans l'obligation de prendre la délibération concernant la mise en place de la prévoyance obligatoire à partir du 01.01.25 ainsi que de la santé à compter du 01.01.26 pour ses agents.

Cette délibération devant être prise avant le 31.03.24, il est proposé aux membres du conseil, membres également du SIVS, d'organiser une réunion le Lundi 11 Mars 2024 à 19h30. M. le Maire, Jean- Luc GIRARD, président du SIVS, indique que cette réunion sera aussi l'occasion d'évoquer le budget. A cet effet, les documents comptables (compte administratif, compte de gestion, grand livre…) seront envoyés par mail en même temps que la convocation.

a) Point sur la commercialisation des lots suite à la réunion avec le groupe Lelièvre Immobilier du 23.02.24 (demande de prorogation jusqu'au 15 Mars 2025) :

Suite à la réunion du 23 Février 2024 avec le groupe Lelièvre, il en ressort le constat suivant :
- Aucun terrain n'est vendu et aucun appel d'éventuels acquéreurs.

Au vu de ces informations, la signature de l'acte définitif de la vente du terrain, prévue initialement en Juin de cette année, sera décalée en Mars 2025.

b) Repas des aînés : présence des conseillers :

Afin de faciliter la distribution des invitations, la commission des aînés a attribué à chaque conseiller une liste d'habitants susceptibles de participer au repas des aînés.

Les conseillers présents lors du repas des aînés seront les suivants :
Emeline PAMBOURG, Kévin PERCEVAULT, M. le Maire, Jean- Luc GIRARD, Virginie GUILLET, Jérémie LEMOINE, Christine DEROUINEAU et Stéphane FROGER.

Cette année, le repas des accompagnants sera offert par la commune soit environ une dizaine de personnes au maximum.

Un flyer de l'association Autonomie- Coordination sera remis aux aînés de la commune à l'occasion de l'organisation d'une après- midi jeux suivie d'un goûter, le Jeudi 18 Avril 2024 à la salle des fêtes. Un flyer du Centre Socioculturel sera également distribué en même temps afin d'informer les aînés sur les activités proposées.

c) Bilan de la réunion du 14.02.2024 avec le centre Socioculturel du Douessin :

Il ressort de cette réunion que le coût de la part fixe de la commune dans le cadre de la convention pluriannuelle 2024- 2027 avec le centre socioculturel va augmenter d'environ 10% avec une révision annuelle de + 5% (positionnement qui reste à valider par le conseil municipal de Doué en Anjou). Cette augmentation s'explique par une hausse des charges du centre socioculturel notamment en termes de personnel et un coût trop faible des recettes générées par les activités proposées.

d) Lieu- dit La fosse : affaissement de la chaussée – présence de cave :

Suite à la chute d'un mur, une cave est apparue au lieu- dit la Fosse. Depuis son signalement le 26.02.24, le trou s'est agrandit et s'est' étendu jusqu'à la route. Des barrières Vauban ont été mises en place afin d'éviter la circulation des véhicules et des piétons sur cette partie de voirie. Un arrêté de circulation a également été pris en ce sens.
La solution à envisager serait de combler la cave.

e) « Villages d'Avenir » :

Point suite au rendez- vous avec Mme COCHY-FAURE, le Lundi 04 Mars 2024 à la mairie.

La nomination de la commune en tant que « Villages d'Avenir » lui offre la possibilité de bénéficier d'une aide au niveau de la partie ingénierie dans le cadre de ses projets.

A cet effet, Mme Cochy- Faure, responsable du projet « Villages d'Avenir », sera dédiée à la commune.

Plusieurs sujets ont été évoqués lors de ce rendez- vous notamment :
- l'audit énergétique réalisée avec le SIEML au niveau de l'école, de la mairie et des logements
-la mise en place d'une pompe à chaleur à la salle des fêtes en remplacement du système de chauffage actuel
-la sécurisation du bourg
-la végétalisation de la cour de l'école

Cette aide va surtout permettre à la commune d'identifier les organismes auprès desquels les demandes de subventions doivent être faites. (DSIL, DETR, Département, Fonds Vert).

f) COPIL cuisine centrale :

La première réunion du Comité de Pilotage de la cuisine centrale a eu lieu le 27 février 2024.
Pour le moment, la cuisine centrale fournirait 2275 repas/jour pour les 14 communes membres du projet.
La capacité maximale de la cuisine centrale sera de 3000 repas/jour.
Il est signalé que le prix du repas initialement prévu a été revu à la hausse. Le coût serait de 4.70 euros TTC.
Les plats seront livrés froids et dans des contenants en inox.
L'ouverture de la cuisine centrale est prévue pour Septembre 2026.
La prochaine réunion est prévue le 16 avril 2024 à 17h00.

g) Point sur l'arrêt de travail d'Eric :

Eric, le cantonnier de la commune, sera en arrêt jusqu'au 19 Mars 2024 inclus.
Afin de pallier à son absence sur cette période, M. le Maire, Jean- Luc GIRARD demande aux conseillers s'ils peuvent effectuer certains travaux comme la tonte des pelouses ou les menus travaux de l'école.

h) Bilan de la réunion avec les associations communales :

Neuf associations ont répondu présentes à la réunion organisée le jeudi 29 février 2024. Il a été souligné, notamment par les associations, l'envie que cette réunion soit renouvelée chaque année.

Un tour de table a été fait afin de connaître les projets de chaque association et ses besoins (financiers et matériels) :

- **Comité des fêtes** :
Organisations : récompense de la fête des Métives, concours de belote, fête des Métives, soirée dansante…
Le comité des fêtes ne souhaite pas demander cette année de subvention à la commune.

- **Club « La Bonne Ambiance » :**
Cette association est composée de 5 membres. Elle ne souhaite pas demander de subvention.

- Association des « Anciens Combattants » :
Il reste 2 membres + 2 adhérents
La seule demande qui est faite est celle que la commune prenne en charge le nettoyage du drapeau.

- Association « Mouvement pour les Droits et Respect de l'Environnement :
M. AREZINA, président de l'association ne souhaite pas faire une demande de subvention. Il a réitéré son soutien concernant la Cave aux Sculptures.

- Association des Parents d'Elèves (A.P.E) RPI Louresse- Dénezé :
Organisations : Vide grenier, randonnée animée, fête des écoles, vente apéro…
L'association souhaite bénéficier d'une subvention de la commune. En effet, la classe découverte prévue du 15/04/24 au 18/04/24 a engendré des frais pour l'association. En parallèle, les enseignantes ont lancé une vente de porte clé afin de financer le voyage des accompagnateurs.

- Théâtre- Imagination- Folie :
L'association dispense des cours de théâtre aussi bien aux enfants (14) qu'aux adultes (9). Un spectacle de fin d'année est prévu à Igné dans les anciens locaux d'un menuisier. Une représentation est également prévue le 25 mai 2024 à 20h00 dans le cadre des 50 ans de la redécouverte de la Cave aux Sculptures.

L'association souhaite bénéficier d'une subvention de la commune pour notamment investir dans du matériel.

- Association de Sauvegarde du Patrimoine Dénezéen :
L'association organisera le 25 mai 2024 le 50ème anniversaire de la redécouverte de la Cave aux Sculptures. Mme BRETON sera également présente lors de cette animation de 15h00 à 18h00.
L'association souhaite bénéficier d'une subvention de la commune dans le cadre de l'organisation de l'évènement du 25 mai prochain.

- Association « Les Campagn'Art &Co » :
L'association ne souhaite pas demander de subvention.
En revanche, elle propose de mettre à disposition des autres associations du matériel et des fournitures.

- Association La Dénezéenne :
Organisations : repas champêtre, marchés, randonnée gourmande semi-nocturne, soirée jeux de société, marché de Noël.
L'association souhaite demander une subvention à la commune pour continuer d'organiser ses évènements.

i) Broyeur d'accotement :

La réparation du broyeur d'accotement a été effectuée par l'entreprise LANGE METAL pour un montant de 924 euros.

j) Budget 2024 :

Les tableaux de préparation du budget 2024 ont été distribués aux conseillers. Prévoir dans le budget le chiffrage des travaux de l'aménagement extérieur de la salle des fêtes, le changement du système de chauffage de la salle des fêtes et les travaux de voirie.

k) Eaux pluviales lotissement :

Une réunion a eu lieu le mercredi 28 février 2024 à la mairie avec l'entreprise Flow Concept, Urbaterra et l'agglo de Saumur afin de faire le point sur le traitement des eaux pluviales du futur lotissement.

l) Inauguration de la chaufferie bois de la commune de Rou- Marson :

Cette visite a permis de constater que la mise en place d'une telle installation allait nécessiter pour la commune la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir la nouvelle chaudière et le combustible correspondant. De plus, la tuyauterie de l'école, pour une grande partie, est ancienne et en acier avec des risques de fuites possibles.

Il est proposé de plutôt s'orienter pour la partie neuve de l'école sur une pompe à chaleur Air/ Eau et pour le reste (partie ancienne de l'école, logements, mairie), une pompe à chaleur Air/Air.

L'accompagnement de Mme PORTIER du SIEML va permettre d'affiner les meilleures solutions.

2) Point commissions :

Commission adressage :
L'adressage est terminé. Il ne reste plus qu'à rentrer les données dans la Base d'Adresse Locale.

Commission voirie :

La commission voirie a reçu un premier devis de l'entreprise JUSTEAU (travaux sur 3 ans). Elle est toujours dans l'attente d'en recevoir les devis des entreprises ATP et BOUCHET.

3-Date des prochains conseils municipaux :

La date du prochain conseil municipal est fixée au :

- 29 Mars 2024 à 20h00 (vote du budget)

La date de la prochaine réunion informelle sera le Vendredi 15 Mars 2024 à 18h30.

Le maire clôture la séance à 22h15.

MAIRIE DE DENEZE-SOUS-DOUE (Maine-et-Loire)